

Concours national de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social Session 2021

Rapport du président du jury

Le présent rapport porte sur l'évaluation des candidats, ainsi que sur le déroulement et les résultats globaux des quatre concours. Les seules données statistiques qu'il contient concernent ces deux points, sur lesquels le jury¹ a pu procéder à des constats qui le conduisent à quelques propositions d'aménagement pour l'année 2022 et les suivantes.

1 Les principales observations du jury sur l'évaluation des candidats(es) dans les différentes épreuves du concours

Le détail des notes par concours et par épreuves figure dans un tableau en annexe 2

1.1 Les épreuves écrites

1.1.1 L'épreuve de composition

Rappel des sujets

Sujet 3^{ème} concours : « *La pauvreté en France aujourd'hui* ».

Sujet concours interne : « *Le courage, c'est d'aller à l'idéal et de comprendre le réel. (Extrait du « Discours à la jeunesse » de Jean Jaurès. »)*

Sujet concours externe et externe spécial « Talents » : « *A quoi tient le lien social en France aujourd'hui ?* ».

Constats du jury

La correction des copies a pour environ une moitié des candidats, mis en relief une rédaction défailante, avec une écriture parfois difficile à déchiffrer, émaillée de fautes de syntaxe ou d'orthographe, de phrases obscures et de mots impropres.

Sur le fond, le jury a souvent relevé dans les copies :

- Une difficulté à analyser l'ensemble des composantes du sujet, à le délimiter, à le problématiser et à le traiter dans un plan clair et adapté, et dans le temps imparti. Il en résulte des développements partiels ou au contraire hors sujet, et parfois des copies inachevées ;
- Une difficulté à exprimer au-delà d'une analyse des faits et des événements, une interprétation personnelle et argumentée alors qu'elle est, dans la définition réglementaire de l'épreuve, attendue des candidats ;
- Une forte ressemblance des copies, en particulier pour le concours externe, sur le fond, sur la structure du plan ou de l'argumentaire, ou encore sur les citations dont les candidats abusent parfois, en lieu et place d'une véritable argumentation.

¹ La composition du jury est précisée en annexe 1

Globalement, le niveau des copies est très disparate. Les meilleures font le lien entre l'actualité immédiate et les tendances lourdes des dernières décennies, comportent une introduction définissant clairement les termes et le périmètre du sujet, une problématique et un plan clairs, une argumentation solide et une conclusion.

1.1.2 L'épreuve de note sur dossier

Rappel du sujet

« Vous êtes Directeur adjoint en charge du pôle social d'un établissement hospitalier situé en Ile-de-France, votre pôle comprend notamment un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale de 150 places. Le Directeur sollicite de votre part une note d'opportunité concernant la signature prochaine du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens pour le CHRS.

Vous veillerez dans votre note à rappeler les objectifs et la méthodologie du CPOM ainsi que les perspectives concernant la recomposition de l'offre pour répondre aux orientations nationales et régionales. Vous prendrez en considération l'élément de contexte suivant : le centre communal d'action sociale, gestionnaire du Centre d'hébergement d'urgence voisin (40 places), vous a informé de la prochaine fermeture de l'établissement du fait de contraintes architecturales. »

Cette épreuve vise à vérifier l'aptitude du candidat à faire l'analyse et la synthèse d'un problème relatif à l'organisation et à la gestion dans le domaine sanitaire, social et médico-social.

Constats du jury

Dans leur grande majorité, les candidats se sont bornés à rédiger une note de synthèse en privilégiant une approche très théorique du sujet alors même qu'une note d'opportunité était attendue. La mise en situation appelait également un positionnement de la part du candidat et une préfiguration d'une démarche projet. Si le dossier a été bien exploité dans l'ensemble, les notes ont parfois souffert d'un déficit de connaissances personnelles, extérieures au dossier documentaire, et d'un manque d'opérationnalité.

La méthode de la note sur dossier n'est pas toujours maîtrisée. La note doit être synthétique (6 à 8 pages maximum), avec un plan clair et une réponse aux enjeux de la demande. Pour le concours interne en particulier, seules quelques copies répondaient à cette commande. Les autres étaient souvent trop longues (jusqu'à 13 pages) sans pour autant traiter l'ensemble du sujet. Les catalogues de références réglementaires, les approximations et les contre-sens ont été fréquents.

Les copies les mieux valorisées ont proposé des outils permettant de préfigurer la démarche CPOM à l'échelle de l'établissement (comitologie, retro planning, cartographie des acteurs, matrice SWOT...).

Les fautes de syntaxe et l'insuffisance du niveau d'orthographe ont été pénalisées.

1.1.3 L'épreuve de droit et gestion des collectivités territoriales

Rappel du sujet

Les contrôles exercés sur les collectivités territoriales

Constats du jury

Le nombre réduit de copies ne permet pas de tirer des enseignements significatifs mais leur niveau reste plutôt insuffisant. La dimension gestion de l'épreuve est parfois négligée et les connaissances juridiques sont à consolider ;

1.1.4 L'épreuve de droit public

Rappel du sujet

Démocratie et action publique

Constats du jury

Le sujet, très ouvert, était susceptible d'être traité de différentes manières. Incontestablement, cela a perturbé un certain nombre de candidats qui ont éprouvé des difficultés à identifier une problématique en mesure de servir de fil rouge à leur démonstration. Aussi, nombre d'entre eux se sont bornés à restituer des informations plus ou moins en lien avec chaque élément du sujet : référendum, contrôle parlementaire, police administrative, recours en justice, démocratie participative... Malheureusement, ils n'ont pas suffisamment cherché à interroger de concert les notions de démocratie et d'action publique.

Sur la forme il paraît important de souligner l'importance d'un plan apparent et clair, jalonnant l'analyse et la démonstration.

Globalement, le niveau des copies est disparate, relativement faible pour le concours interne.

A l'avenir, un sujet de droit public plus classique (fondé sur des notions juridiques mieux balisées) pourrait être plus adapté à la préparation des candidats.

1.1.5 L'épreuve de finances publiques

Rappel du sujet

Les principes de la comptabilisation des recettes et des dépenses de l'Etat : simples outils techniques ou plus ?

Constats du jury

Le niveau des copies est globalement faible et décevant en raison du manque d'attention des candidats dans la lecture du sujet de sorte que ces derniers n'ont principalement traité que des notions liées à l'élaboration budgétaire. Il importe que les candidats puissent également connaître les phases concrètes d'exécution comptable qui figurent également dans le programme du concours.

Les correcteurs se sont également étonnés de la longueur disproportionnée de certaines copies en décalage avec le sujet.

1.1.6 L'épreuve de gestion comptable et financière des entreprises

Rappel du sujet

Il comportait deux parties : une sur la comptabilité financière et une sur l'analyse financière

Constats du jury

Quatre copies seulement étaient à corriger (contre 20 en 2020) dont deux pour le concours interne et deux pour le concours externe. Les enseignements à tirer d'un échantillon aussi réduit doivent être relativisés.

L'écart de notes est très important (de 2 à 19) avec deux très bonnes copies. Le sujet proposé chaque année couvre une grande partie du programme, dont tous les fondamentaux doivent être maîtrisés, et son traitement présuppose un entraînement soutenu aux techniques comptables et de gestion.

1.1.7 L'épreuve d'histoire

Rappel du sujet

Religion et colonisation aux XIX^e-XX^e siècles

Constats du jury

Le sujet « Religion et colonisation » n'a pas réussi aux candidats (3 copies sur 4 sont mauvaises). Les questions coloniales ne sont en général connues que dans leurs dimensions économiques et politiques à grande échelle, mais la citoyenneté des peuples colonisés et son lien avec la religion sont ignorés). Il n'y a pas de non plus de mise en perspective par rapport à la colonisation aux XV^e-XVIII^e siècle et à sa dimension missionnaire.

1.1.8 L'épreuve Législation de sécurité sociale et aide sociale

Rappel du sujet

Offre de soins et maîtrise des dépenses de santé

Constats du jury

Le sujet devait permettre de traiter la question pour l'ensemble des offreurs de soins. En effet, si les candidats ont démontré dans l'ensemble une bonne connaissance des dispositifs de régulation du système de santé, tout le champ des structures de soins n'a pas toujours été abordé, notamment le volet hospitalier, certains candidats se concentrant sur la médecine de ville. De même, les usagers ont peu été identifiés comme des acteurs du système de santé.

Par ailleurs, les candidats identifient bien le rôle de l'assurance maladie dans le cadre des conventions conclues avec les professionnels de santé mais beaucoup moins ses missions de gestion du risque maladie et notamment de maîtrise médicalisée des dépenses de santé.

Les bonnes copies ont réussi à conjuguer des connaissances précises illustrées par des exemples, avec une problématique clairement posée.

1.1.9 L'épreuve de santé publique

Rappel du sujet

Santé publique et comportements individuels

Constats du jury

Peu de copies (sur un total de 73) ont pris en compte la globalité du sujet. De nombreux candidats se sont livrés à une analyse trop simpliste des termes du sujet et se sont engagés dans la seule voie d'un exposé de leurs connaissances. Le lien évident avec l'actualité a pu constituer un deuxième piège conduisant certains à ne se limiter qu'à la seule situation de crise sanitaire COVID.

Les copies qui ont été au-delà de ces éléments pour engager une vraie réflexion en abordant les éléments éthiques du sujet (conflit entre liberté individuelles et mesures de santé publique, impact sur le financement de système de santé) ont ainsi été valorisées.

1.1.10 L'épreuve de sciences économiques

Rappel du sujet

Croissance économique et déficit public

Constats du jury

La majeure partie des candidats avait une bonne connaissance de la dette française et des enjeux liés aux déficits chroniques de la France, notamment d'un point de vue empirique. Néanmoins, certaines théories économiques, qu'elles soient orthodoxes ou hétérodoxes, étaient absentes dans de nombreux développements, ce qui pouvait conduire à la faiblesse de certains arguments ou à l'absence de compréhension de certains mécanismes ;

1.1.11 L'épreuve de sociologie

Rappel du sujet

En quoi l'institution scolaire contribue-t-elle à la reproduction sociale et à sa légitimation ?

Constats du jury

Le sujet est un classique des thèmes d'études sociologiques et pouvait être traité en mobilisant des éléments de connaissance tirés du programme mais également de culture générale. Dans l'ensemble, les candidats, au nombre de neuf, ont manqué de rigueur dans la construction de leur raisonnement (problématisation, architecture du plan, mise en perspective au travers d'exemples...) et n'ont par ailleurs pas toujours su s'appuyer sur l'usage de références précises (pertinence et précision des concepts et des références mobilisés). Plusieurs de ces copies relèvent davantage d'une argumentation profane de sens commun (réflexions personnelles tirées de l'actualité ; apports descriptifs) sans mobilisation de la littérature sociologique et sans distanciation critique et réflexive quant à la thématique étudiée.

Les copies les plus pertinentes, en revanche, s'appuient sur des auteurs de référence, avec une argumentation autour de concepts dont les candidats maîtrisent les apports et qu'ils utilisent de façon appropriée dans leur démonstration.

1.2 Les épreuves orales

1.2.1 L'entretien avec le jury

Cette épreuve vise à apprécier *la personnalité du candidat, son potentiel managérial, ses qualités de réflexion ainsi que sa capacité à se projeter dans ses futures fonctions*

Or, à l'exception d'une minorité des admissibles, les exposés restent trop souvent essentiellement descriptifs, généraux et parfois éloignés du texte ou, pour les thèmes, traités comme des questions de cours.

De ce fait, Le jury s'est souvent interrogé sur la qualité de réflexion des candidats et leur capacité à se projeter dans leurs fonctions et responsabilités futures. Il a donc cherché à les tester sur ces deux points par des mises en situation, à l'issue de leur exposé et/ou de la présentation de leur parcours professionnel ou universitaire. Il est en effet nécessaire que le jury puisse apprécier la capacité d'engagement des candidats, indispensable dans les emplois qu'ils briguent et le type d'exercice professionnel qu'ils impliquent.

Dans cette perspective et, face aux attendus énoncés par les textes pour l'écrit comme pour l'oral, il pourrait être opportun, que le CNG envisage les adaptations utiles dans la préparation des candidats, afin que les consignes adéquates leur soient données par les centres de préparation où ils sont inscrits, en cohérence avec les profils recherchés.

1.2.2 Droit public et gestion des collectivités territoriales

Les candidats du concours interne ont fait preuve de méthode et d'une bonne maîtrise, les difficultés portaient plus sur l'exhaustivité des connaissances. Au concours externe, certains candidats ne maîtrisaient pas suffisamment "les codes" de l'oral : présentation trop rapide de l'exposé, peu audible, absence de plan, stress rendant difficile la production d'une réponse. Certains candidats en revanche ont été capables de synthèse mais aussi d'approfondissement. Quant au fond, il est à noter que peu de candidats connaissaient l'histoire constitutionnelle de la France dans ses grandes dates pourtant au programme.

1.2.3 Droit hospitalier et des établissements sociaux et médico-sociaux

Les candidats étaient de qualité relativement homogène, sans autant de différence que les années précédentes entre candidats des concours externe et interne (à noter que plusieurs candidats du concours externes avaient déjà une connaissance – par des stages – du milieu hospitalier ou médico-social).

L'expression orale était globalement satisfaisante. Sur le fond, il n'y avait pas de candidats très faibles ou au-dessus du lot, mais le volet médico-social était globalement moins bien préparé que le volet hospitalier.

1.2.4 Finances publiques

Un certain nombre de candidats ont rencontré des difficultés à "cadre" le sujet, ce qui a occasionné de nombreux hors sujets dont certains ont pu, en partie, être rattrapés au cours de l'échange suivant l'exposé. D'autres, nombreux, se sont trouvés en difficulté sur des questions techniques de base. La plupart des candidats ont produit, une présentation sans plan, même sommaire.

1.2.5 Histoire

Six candidats se sont présentés à cette épreuve orale. Trois présentations ont été bonnes ou très bonnes. Les trois autres exposés ont été très insuffisants tant sur le plan du contenu que de l'expression. Les candidats, qui avaient peu de culture générale, n'avaient manifestement pas préparé l'épreuve.

1.2.6 Législation d'aide sociale et Sécurité sociale

S'agissant de l'épreuve orale, consistant en une présentation d'un sujet et d'une série de questions courtes, il est rappelé aux candidats la nécessité de travailler l'ensemble du programme.

1.2.7 Santé publique et Economie de la santé

La maîtrise de la présentation orale est globalement acquise par les candidats. Les échanges suite aux questions témoignant d'un intérêt pour l'actualité et les débats qui l'animent.

La principale difficulté reste la capacité à se positionner – malgré souvent des argumentaires bien étayés pour conduire un raisonnement. Les meilleures notes ont été attribuées aux candidats qui ont monté une capacité à argumenter leur position et une bonne connaissance des enjeux du secteur médico-social.

1.2.8 Sciences économiques

Les candidats étaient tous dotés de connaissances solides en théorie économique.

Pour autant, leur bagage reste très abstrait et ils peinent à relier les contenus disciplinaires accumulés avec la "vie" économique et sociale au sein de laquelle ils évoluent pourtant comme tout un chacun. De manière similaire, ils semblent éprouver des difficultés à entrevoir les implications des concepts mobilisés sur les politiques publiques.

1.2.9 Langue vivante

1.2.9.1 Allemand

Les candidats étaient motivés autant par les réalités des pays germanophones que par la langue elle-même. L'épreuve qui consiste à la présentation puis au commentaire d'un article de presse, suivis de questions avec le jury, a été bien maîtrisée et a donné lieu à des comparaisons avec la situation en France et des échanges tout à fait intéressants sur des questions de société et d'actualité.

1.2.9.2 Anglais

De nombreux candidats étaient fort bien préparés à l'épreuve et très performants. Très au fait du fonctionnement du système de santé et des politiques de santé publique dans les pays anglophones, ils ont, dans l'ensemble, fait preuve d'une bonne connaissance du champ thématique en rapport avec ces questions. Plusieurs prestations étaient d'un niveau remarquable, tant sur le plan des connaissances et de la capacité à problématiser et structurer, que sur le plan de la traduction en français et de l'expression en anglais. Une bonne partie des candidats, pour les quatre concours, mais

plus encore pour le concours externe, ont un bon niveau d'anglais et ont su mener leur prestation orale avec confiance et maîtrise.

1.2.9.3 Espagnol

Lors de la présentation et de l'échange, le jury attend des candidats qu'ils puissent exprimer dans un espagnol correct une réflexion personnelle construite et problématisée à partir des principales idées proposées par le texte. Les articles proposés portaient sur des sujets variés : le télétravail, la pandémie, l'exode urbain, les réseaux de communication, l'intelligence artificielle...

Sur les 23 candidats interrogés, plus de la moitié se prépare à cette épreuve avec sérieux. Pour autant, un bon nombre de candidats présentent un niveau de langue trop faible ne leur permettant pas de mener à bien une analyse du texte ou d'avoir une discussion avec le jury. Il peut être recommandé aux candidats de lire régulièrement la presse espagnole et d'écouter la radio.

1.2.9.4 Psychologie (épreuve facultative)

37 candidats se sont présentés à cette épreuve, dont 20 n'ont pas obtenu la moyenne.

Il apparaît que les connaissances dans la discipline sont superficielles et manquent de rigueur. Si les sujets proposés permettent aux candidats de s'appuyer sur leur expérience de travail, quelle qu'elle soit, il est cependant nécessaire de disposer de quelques références théoriques dans la discipline pour pouvoir traiter la question choisie.

Une réflexion sur la délimitation du programme, aujourd'hui très large de cette épreuve optionnelle, serait selon le jury opportune.

2 Les constats du jury sur le déroulement et les résultats des concours

2.1 Une organisation solide et opérationnelle.

2.1.1 La qualité de l'organisation globale des quatre concours

Le jury souligne la qualité de cette organisation, qu'il s'agisse du recueil et de la définition des sujets (écrit et oral), de la préparation et de la présentation des résultats d'admissibilité ou du déroulement des épreuves orales. Sur ce point qui mobilise les membres du jury pendant plusieurs semaines, on peut mettre en relief une programmation bien synchronisée et un déroulement fluide des épreuves orales, notamment pour l'entretien avec le jury, grâce à une planification précise des journées d'audition des candidats et à des ajustements adaptés selon les désistements survenus à la suite de résultats définitifs d'autres concours pendant la période de l'oral.

2.1.2 Modalités du concours talents

Créé par une ordonnance du 3 mars 2021², le concours talents est instauré à titre expérimental jusqu'au 31 décembre 2024. Organisé pour la première fois lors de cette session, il peut être défini comme un avatar du concours externe, les conditions de diplôme pour se présenter aux deux concours étant les mêmes³. La règle fixée par l'ordonnance d'identité des programmes et des épreuves s'est traduite dans le choix des mêmes sujets pour le concours externe et le concours talents.

Les données sont à comparer globalement avec celles des concours 2019, dernière année où l'ensemble des épreuves prévues par la réglementation ont été organisées, l'oral ayant été limité en 2020 à l'épreuve d'entretien avec le jury du fait de la crise sanitaire.

2.1.3 Des résultats obérés par des désistements atteignant 40% des postes ouverts

Nombre de candidats, d'admissibles et d'admis par concours

Année 2021	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Liste complément
Total	106	462	351	181	106	17
3 ^e concours	5	18	16	8	7	
Internes	50	163	134	54	43	
Externes	45	241	169	101	50	14
Externes Talents	6	40	32	18	6	3

Postes offerts, candidats admis, entrées en formation

	Postes offerts	Admis Liste principale	Admis Liste complémentaire	entrées à l'EHESP
3 ^e concours	5	7		4
Internes	50	43		23
Externes	45	50	14	37
Externes Talents	6	6	3	1
TOTAL	106	106	17	65 (+1 report 2023)

² Ordonnance n°2021-38 du 3 mars 2021 favorisant l'égalité des chances pour l'accès à certaines écoles du service public (5 écoles dont l'EHESP)

³ Un critère de ressources (perception d'une bourse) et un critère d'inscription à un cycle de préparation au concours s'ajoutent au critère de diplôme

Présents, admissibles et lauréats des concours DESSMS 2021 ⁴			
	Présents écrits	Admissibles	Lauréats
Hommes	111	66	32
Femmes	240	125	74
Total	351	191	106

Les trois tableaux qui précèdent conduisent à plusieurs observations :

- Le nombre de postes ouverts, 106 est proche de celui de 2019 (100), de même que le nombre de candidats inscrits (462 au lieu de 464) et le pourcentage d'admis (30,1% au lieu de 31,6%), calculé par rapport au nombre de candidats ayant composé à l'écrit.
- Parmi les candidats ayant composé à l'écrit, 68,3% sont des femmes. Elles représentent 65,4% des admissibles et 69,8% des lauréats
- Compte tenu de l'évaluation des candidats à l'issue des épreuves orales, le jury a procédé à un transfert de 7 postes du concours interne, à hauteur de 5 postes vers le concours externe et de 2 postes vers le troisième concours. Il n'a de ce fait pas établi de liste complémentaire pour le concours interne et pour le troisième concours.
- Un seul candidat a opté pour le concours Talents (le dernier candidat de la liste complémentaire non reçu au titre du concours externe). Tous les autres ont choisi d'être admis au titre du concours externe.
- Tous les candidats des listes complémentaires externes et talents ont finalement été déclarés reçus.
- Seuls trois candidats également reçus au concours de directeur d'hôpital ont choisi un poste du concours de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social ;
- En fin de processus et après intégration des lauréats venant de la liste complémentaire, le nombre d'entrées à l'EHESP est inférieur de 41 au nombre de postes ouverts, soit près de 40% du total.

Ces différents constats montrent une stabilisation du nombre de candidats après une période de forte réduction entre 2015 et 2019 (environ - 40%).

Concernant le concours interne, ses résultats très contrastés et en moyenne inférieurs à ceux des autres concours interrogent alors même que le jury a procédé pour l'épreuve d'entretien à une évaluation fondée davantage sur des mises en situation que sur un contrôle de connaissances. Une réflexion pourrait être ouverte sur une adaptation des modalités de préparation au concours, en particulier pour les candidats de cette filière interne.

Plus fondamentalement, le nombre important des désistements des candidats lauréats des différents concours D3S devrait faire l'objet d'une évaluation approfondie et comparée avec les données des autres concours administratifs de catégorie A de la fonction publique hospitalière, voire de la fonction publique territoriale, afin d'en identifier les causes et les mesures correctives envisageables.

Par ailleurs, la question du grand nombre des désistements constatés est à nouveau un enseignement majeur de cette session 2021 mais son traitement relève pour le jury d'une interrogation de fond sur l'accès à l'emploi de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social, et sur son

⁴ Le détail de la répartition hommes/femmes pour chacun des 4 concours est donné en annexe 3

positionnement dans la fonction publique hospitalière. Le sujet dépasse donc l'organisation et le déroulement de ces concours, aujourd'hui spécifiques.

Le président du jury, le 14 mars 2022

Alain Meunier

ANNEXE 1: COMPOSITION DU JURY

M. Alain MEUNIER	Inspecteur Général des Affaires Sociales, président du jury
Mme Céline BOREUX	Directrice d'Etablissement Sanitaire, Social et Médico-Social, représentant le Directeur de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France,
M. Pierre BOUAT	Directeur d'Etablissement Sanitaire, Social et Médico-Social, Directeur du Foyer Charles Frey à Strasbourg,
M. Bertrand-Léo COMBRADE	Maître de conférences à l'Ecole de Droit de la Sorbonne,
Mme Hélène CROGUENNEC	Enseignante, représentant le Directeur de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique à Rennes,
Mme Sandra LYANNAZ	Directrice d'hôpital, Directrice du Pôle Finances et Système d'Information du Centre Hospitalier Universitaire de Strasbourg,
Mme Françoise NGUYEN	Directrice d'Etablissement Sanitaire, Social et Médico-Social, Directrice du Centre Simone Delthil à Saint-Denis,
M. Martin SZCRUPAK	Chargé de Mission, Représentant la Directrice Générale de la Cohésion Sociale, ministère des solidarités et de la santé,
Mme Maiwen THOER LE BRIS	Directrice d'Etablissement Sanitaire, Social et Médico-Social, Directrice de la Maison d'Accueil de l'Enfance Eleanor Roosevelt à Paris,

ANNEXE 2 : DETAIL DES NOTES PAR CONCOURS ET PAR EPREUVE

	CONCOURS INTERNE				CONCOURS EXTERNE				CONCOURS EXTERNE TALENTS				3ème CONCOURS			
	Nombre de copies	Note maximale / 20	Note minimale / 20	Note moyenne / 20	Nombre de copies	Note maximale / 20	Note minimale / 20	Note moyenne / 20	Nombre de copies	Note maximale / 20	Note minimale / 20	Note moyenne / 20	Nombre de copies	Note maximale / 20	Note minimale / 20	Note moyenne / 20
Matière	1ère épreuve écrite												1ère épreuve écrite			
Dissertation Culture Générale	134	18,5	1,75	10,35	169	18	3,25	10,69	32	18	3,5	10,98	16	14,75	7	9,91
Matière	2ème épreuve écrite												2ème épreuve écrite			
Note de dossier	134	17,5	5	9,44	169	15,5	2,63	10,18	32	15,25	2,63	9,56	16	13,75	5	10,32
Matières	3ème épreuve écrite												3ème épreuve écrite			
Droit public	18	15	3	8,21	45	15,5	3,5	9,55	11	15,5	3,5	10,02	/	/	/	/
Mathématiques	/	/	/	/	1	/	/	/	/	/	/	/	1	/	/	/
Santé Publique	108	15,5	3	10,01	98	16,5	5	10,82	20	16,5	6	11,53	13	15	6	9,62
Sciences Economiques	8	16	6	12,03	25	16	5	10,17	1	/	/	/	2	/	/	/
Matières	4ème épreuve écrite												4ème épreuve écrite			
Droit des collectivités terri	1	/	/	/	3	/	/	/	1	/	/	/	/	/	/	/
Droit hospitalier/Droit des é	71	16,5	6	10,53	52	17	3,13	11,63	4	/	/	/	6	13	5	10,46
Gestion comptable des entrepr	2	/	/	/	1	/	/	/	/	/	/	/	1	/	/	/
Histoire	1	/	/	/	4	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Sécurité Sociale et Aide Soci	43	13,5	5	7,82	65	16,13	4,75	11,28	17	14	6	10,62	6	12,75	7	9,79
Finances publiques	13	13	4	6,96	30	15	2	8,38	10	12,5	2	6,85	2	/	/	/
Statistiques	/	/	/	/	8	14,25	0,25	6,94	/	/	/	/	1	/	/	/
Sociologie	3	/	/	/	6	14,75	6,5	9,88	/	/	/	/	/	/	/	/
Matière	1ère épreuve orale												1ère épreuve orale			
Culture Générale	54	16	5	11,32	101	15,5	4,5	11,07	18	15	7,5	10,85	8	14,5	11	12,36
Matières	2ème épreuve orale												2ème épreuve orale			
Droit public	4	/	/	/	12	16	6	10,11	1	/	/	/	/	/	/	/
Mathématiques	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Santé Publique	2	/	/	/	9	17	8	11,38	/	/	/	/	1	/	/	/
Sciences Economiques	/	/	/	/	4	/	/	/	1	/	/	/	/	/	/	/
Droit des collectivités terri	3	/	/	/	3	/	/	/	1	/	/	/	/	/	/	/
Droit hospitalier/Droit des é	19	16	6	11,82	45	17	8	13,3	11	15	9	13,07	3	/	/	/
Gestion comptable des entrepr	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	1	/	/	/
Histoire	2	/	/	/	5	14	4	8,75	/	/	/	/	/	/	/	/
Sécurité Sociale et Aide Soci	19	14,5	5,5	8,92	17	16	5,5	10,56	2	/	/	/	2	/	/	/
Finances publiques	5	12	5	7,8	5	8	5	6,25	1	/	/	/	1	/	/	/
Statistiques	/	/	/	/	1	/	/	/	1	/	/	/	/	/	/	/
Sociologie	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Matières	3ème épreuve orale												3ème épreuve orale			
Allemand	2	/	/	/	4	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Anglais	49	17	5,5	11,66	88	19	5	12,17	16	16,5	6	11,27	8	17	14,5	15,14
Espagnol	3	/	/	/	9	17	9	13,63	2	/	/	/	/	/	/	/

ANNEXE 3 : REPARTTION PAR SEXE DES CANDIDATS ADMISSIBLES ET LAUREATS

3ème concours			
	Présents écrits	Admissibles	Lauréats
Hommes	5	1	0
Femmes	11	7	7
Total	16	8	7
Concours Interne			
	Présents	Admissibles	Lauréats
Hommes	46	22	18
Femmes	88	32	25
Total	134	54	43
Concours Externe			
	Présents	Admissibles	Lauréats
Hommes	54	29	13
Femmes	115	72	37
Total	169	101	50
Concours Externe Talents			
	Présents	Admissibles	Lauréats
Hommes	6	4	1
Femmes	26	14	5
Total	32	18	6